

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2004/024548**
n° de gestion : **1979B01186**
n° SIREN : **950 072 058 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 17/12/2004 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CABINET BOREL ET ASSOCIES société anonyme

1 avenue Antoine Dutrievoz 69100 Villeurbanne -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

CABINET BOREL & ASSOCIES

Société anonyme au capital de 160 000 Euros

Siège social : 1 avenue Antoine Dutrievoz – 69100 – VILLEURBANNE

950 072 058 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2004

L'an deux mil quatre et le dix novembre, à neuf heures,

Le conseil d'administration s'est réuni, sur convocation régulière de son Président, au cabinet d'avocats FAUCON LAURENT GRANDPRE à LYON (69009) 40, montée de l'Observance.

Tous les administrateurs présents ont émargé le registre de présence en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Yves BOREL,
- Monsieur Pascal BOREL,
- Monsieur Jean BOREL
- Madame Laurence BERNARD,
- Monsieur Arnaud COSTARD.

Président de séance : Monsieur Yves BOREL,
Président du conseil d'administration.

Le Président ayant constaté que le quorum légal est atteint, déclare que le conseil peut valablement délibérer sur les questions de son ordre du jour.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil prend les décisions suivantes :

1. DEMISSION DE MADAME LAURENCE BERNARD

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Laurence BERNARD de ses fonctions d'administrateur, à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

2. REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Le Président expose au conseil d'administration que compte tenu du départ de Madame Laurence BERNARD, il convient de prendre une décision relative aux 1.340 actions détenues directement et indirectement par cette dernière.

Le Président expose l'intérêt pour la société de procéder au rachat de ces actions au moyen d'une réduction du capital social.

Il précise que compte tenu des informations recueillies auprès des autres actionnaires de la société, ceux-ci ne participeraient pas à la réduction du capital social qui leur sera proposée.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de proposer aux actionnaires de la société de réduire le capital social de 21.140 €, et de le ramener de 160.000 € à 138.860 € par voie de rachat de 1.340 actions d'une valeur nominale de 16 € à un prix de 170,15 € chacune.

3. CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Comme conséquence des délibérations qui précèdent, le conseil décide de convoquer les actionnaires en **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** pour :

- le jeudi 8 décembre 2004
- à neuf heures
- au siège social

pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes,
- Réduction du capital social d'un montant de 21 440 € par voie de rachat d'actions,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

4. RAPPORT - RESOLUTIONS

Le conseil arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée et le texte des résolutions proposées au vote des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, délibéré à l'unanimité, il a été dressé le présent procès-verbal dont l'original est signé par le Président et un Administrateur.


Le Président

CERTIFIE CONFORME
PAR LE PRESIDENT

Un Administrateur